

**CAHIER DES CHARGES DE CESSION**  
**FICHE N°304**  
**Adresse : 22 rue François Arago**  
**Quartier SAINT-MATHIEU**

**L'objet de la cession**

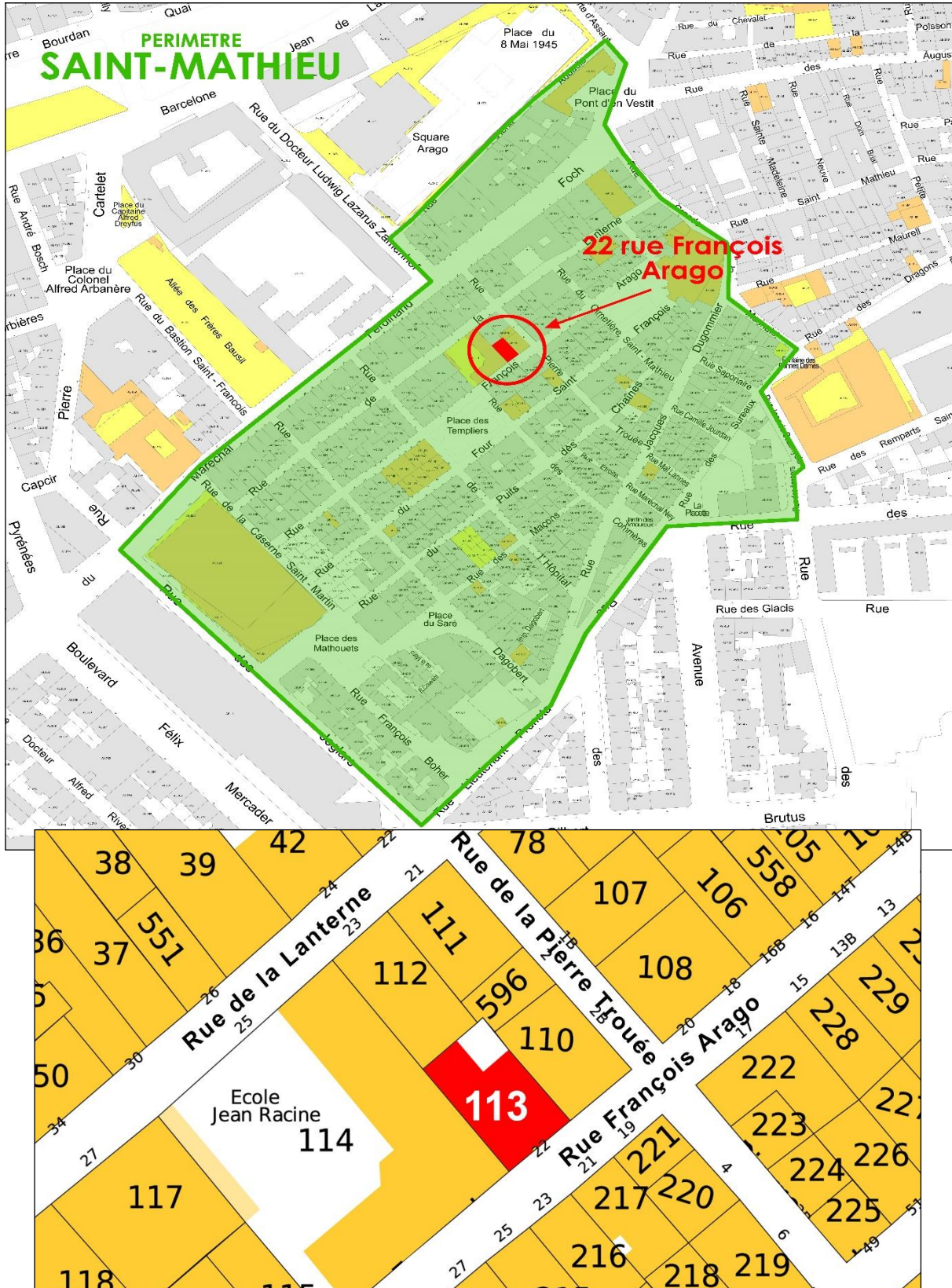
La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 22 rue François Arago** (cadastré AK113) en R+3, et développant **149,69m<sup>2</sup>** de surface habitable, sur une parcelle d'une contenance de 87m<sup>2</sup>.

*(Façade rue François Arago)*



Cet immeuble est composé de **3 logements**. La façade donnant rue François Arago est orientée au Sud-Est. Sa construction date des années 1800 et son environnement proche est constitué d'immeubles de la même époque, de même facture et de même hauteur (maximum R+4).

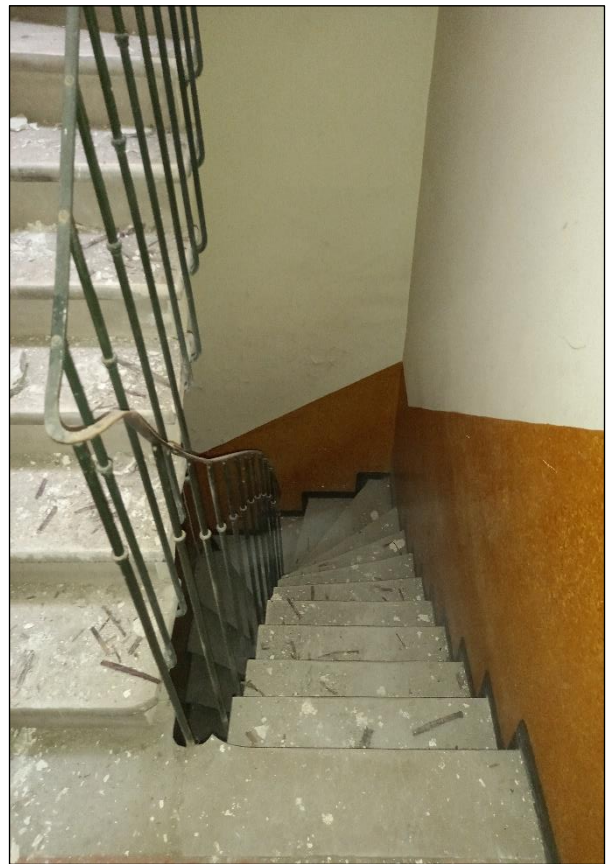
## Plan de situation



Photos

---





## **L'opération de réhabilitation**

---

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de cet immeuble.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **2 logements maximum + garage**.

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier Saint-Mathieu dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. ACTION COEUR DE VILLE.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

### **Règlement pour candidater :**

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **01/08/2023**.

**Contact :**  
**Ville de Perpignan**  
**Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine**  
**Equilibre Territorial de l'Habitat**  
11 rue du Castillet – 2<sup>o</sup> étage  
[opah.ru.saintmathieu@mairie-perpignan.com](mailto:opah.ru.saintmathieu@mairie-perpignan.com)  
Tel : 04 68 66 34 15